

POLITIQUE DROITS HUMAINS

Février 2019

La politique droits humains s'appuie sur nos Principes de Comportement et d'Action, valeurs essentielles du Groupe qui définissent notre vision d'une entreprise responsable.

Les Principes de Comportement et d'Action sont le code éthique du Groupe applicable à l'ensemble des collaborateurs et partagé avec nos partenaires : sous-traitants, fournisseurs, clients et autres parties prenantes.

Par ces Principes, nous sommes engagés à respecter les droits humains selon les standards internationaux et à prendre les mesures nécessaires pour identifier et gérer les incidences négatives existantes ou potentielles, liées à nos opérations ou à notre chaîne de valeur.

NOTRE DEMARCHE

Nous sommes signataires du Pacte Mondial des Nations unies. Nos Principes de Comportement et d'Action font explicitement référence aux conventions applicables de l'Organisation Internationale du Travail, aux Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, à la convention de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption et à la Charte internationale des droits de l'homme.

Nous sommes engagés à respecter les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Nos Principes d'Action en particulier y font directement référence : respect de la légalité, respect de l'environnement, respect des droits des employés.

Ainsi, lorsque ces standards internationaux diffèrent des lois nationales ou des politiques locales, nous respectons la réglementation locale tout en œuvrant pour appliquer de façon la plus étendue possible les standards internationaux en matière de droits humains.

La mise en application de ces engagements repose sur des Principes de Comportement, individuels et collectifs, qui forment le deuxième volet de nos valeurs : respect des personnes, intégrité, loyauté et solidarité.

La diligence raisonnable en matière de droits humains par l'identification des risques liés directement ou indirectement à nos opérations, permet une gestion la plus adaptée des incidences négatives potentielles ou existantes selon les pays où nous sommes présents ou ceux où sont présents nos partenaires. Nous sommes conscients que l'évaluation des risques en matière de droits humains ne peut être figée dans le temps et qu'une gestion efficace des incidences potentiellement négatives passe par un dialogue constant et transparent avec les parties prenantes impliquées.

LA PRISE EN COMPTE DES DROITS HUMAINS

Nous avons identifié les impacts principaux en matière de droits humains listés ci-après. Ces impacts représentent des risques potentiels d'incidence négative.

Les risques d'incidence négatives identifiés lors du processus de diligence raisonnable sont :

- ▶ **Respect des droits des employés :**
 - Travail forcé
 - Travail des enfants
 - Liberté d'association
 - Recours aux agences de recrutement
 - Non-Discrimination

- ▶ **Respect de la santé et de la sécurité**

- ▶ **Respect de l'environnement**

- ▶ **La lutte contre la corruption**

Dans certains pays, où la sécurité des personnes est un enjeu permanent, les risques liés à l'emploi de forces de sécurité armées sont également pris en compte.

Les risques liés à la santé et la sécurité, à l'environnement et à la lutte contre la corruption font l'objet de politiques spécifiques.

L'ensemble de ces risques d'incidences négatives est pris en compte dans les Principes de Comportement et d'Action. La direction EHS et celle du développement responsable ont donc mis en place des programmes de formation de nos collaborateurs pour assurer une bonne compréhension par tous et une mise en œuvre efficace par les directions opérationnelles. Certains de ces programmes peuvent être ouverts aux partenaires notamment aux fournisseurs et sous-traitants signataires de la Charte Achats Responsables.

GOVERNANCE ET DIALOGUE PARTIES PRENANTES

Cette politique est présentée par le Président Directeur Général au Conseil d'Administration. Elle s'appuie sur un principe de diligence raisonnable qui est un processus d'amélioration continue. Elle pourra donc faire l'objet de révisions régulières.



Le Secrétaire Général, chargé de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, supervise le respect des droits humains dans le Groupe. Chaque CEO Pays est en charge du respect et de la promotion des Principes de Comportement et d'Action dans les pays de son ressort. Il est également en charge de la mise en œuvre de la politique droits humains pour nos activités et nos partenaires locaux.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre des Achats Responsables prennent en compte les risques liés aux droits humains. La Direction des achats du Groupe est en charge de leur mise en œuvre.

Un système d'alerte professionnelle est ouvert afin de permettre de recueillir les signalements d'incidences négatives. Une politique spécifique sur la gestion de ces alertes a été publiée.

Nous nous engageons à continuer à former nos collaborateurs les plus exposés et nos dirigeants à l'identification et la gestion des situations à risque dans un dialogue ouvert avec les parties prenantes potentiellement impactées.

Nous nous engageons à communiquer nos progrès et nos défis de façon régulière et transparente.